

## COMMUNIQUÉ

---

### À la piscine, bonnet obligatoire à partir du 11 septembre !

À compter du 11 septembre, le bonnet de bain deviendra obligatoire à la piscine Victor-Jara pour tous les usagers âgés de plus de six mois. Une mesure qui concerne donc le grand public, les scolaires, les associations, ainsi que les personnes inscrites aux activités aquatiques.

#### Pourquoi rendre le bonnet de bain obligatoire ?

- **C'est plus hygiénique**
- **C'est moins de produits chimiques ajoutés dans l'eau** : moins de cheveux dans l'eau, c'est moins de chlore utilisé. Et c'est ainsi moins de chloramines dans l'eau et moins de trichloramines dans l'air : des composants irritants pour les voies respiratoires et les muqueuses.
- **C'est moins d'eau consommée** : l'eau étant plus « propre » grâce aux bonnets de bain, elle a moins besoin d'être renouvelée.
- **C'est dans l'air du temps** : la plupart des piscines de l'agglomération impose le port du bonnet de bain. À Rezé, il était jusqu'à présent recommandé. Les clubs et fréquemment les scolaires en faisaient déjà usage.

Des bonnets en tissu seront en vente à l'accueil.

---

#### Contact presse

Charlotte Seignard | 02 40 84 43 53 - 06 69 55 66 33 | [charlotte.seignard@mairie-reze.fr](mailto:charlotte.seignard@mairie-reze.fr)  
[www.reze.fr/presse/](http://www.reze.fr/presse/)